

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025_146

RPQS 2024 - RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT SEPECC ET CAPI

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Jean-Luc VERJAT (pouvoir à Frédérick CHATEAU), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Lydia BERENFELD (pouvoir Karen ANDREIS)

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement ont été joints à la convocation. Le rapport sur l'assainissement émane de la CAPI et concerne l'ensemble du territoire communal. Le rapport pour l'adduction d'eau potable du SEPECC se rapporte au territoire de l'ancienne commune de Montceau, celui de la CAPI à celui de l'ancienne commune de Ruy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de ces rapports et charge le Maire de les tenir à disposition du public en mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 24 novembre 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

